



Département
des Landes

Xavier Fortinon

Président du Conseil départemental

DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités
Direction Mobilités et Infrastructures

Réf. : RJ/IM – KLK D24040631 KFK

Dossier suivi par :

Régis JACQUIER

Directeur Mobilités et Infrastructures

Poste 83.94

Le 16 AVR. 2024 ,

Objet : RD 626 - Reconstruction du pont sur le ruisseau du Mort.

Madame, Monsieur,

Je tiens à vous informer avec transparence et responsabilité des derniers développements concernant le chantier du pont permettant le franchissement du ruisseau du Mort sur la route départementale n° 626 à Saint Paul en Born.

Nous avons rencontré des imprévus, qui malheureusement engendrent des retards importants dans le calendrier initial de réalisation.

J'ai bien conscience de la gêne occasionnée par ces aléas et des contraintes fortes que vous subissez au quotidien depuis octobre 2023.

Aussi, je tiens avant tout à vous exprimer ma gratitude pour votre patience face à ces retards.

Au vu des problèmes que nous rencontrons sur ce chantier, j'ai demandé à mes services la mise en place d'un pont de secours permettant de rétablir temporairement la circulation.

Le matériel sera acheminé sur site le 22 avril. Le montage débutera le 23 avril pour une durée d'un mois.

Le pont de secours sera mis en service le 24 mai et maintenu en place jusqu'au 8 septembre.

Je vous précise que l'ouvrage ne comporte qu'une seule voie de circulation. Par conséquent, un alternat de circulation sera mis en place. De plus un itinéraire différent sera conseillé pour les poids-lourds afin de limiter l'engorgement du pont.

La route départementale sera ensuite à nouveau fermée pour permettre le démontage du pont de secours au mois de septembre.

La reprise des travaux de construction du pont sont prévus début octobre. La fin du chantier est fixée à la fin du mois de janvier 2025.

Si nous faisons tout notre possible pour minimiser les perturbations que vous subissez, je vous dois des explications précises, qui jusqu'à présent ne vous ont pas été apportées.

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 82
Mél. : amenagement@landes.fr

landes.fr

Comme vous le savez, après avoir détecté un affaissement de l'ouvrage, une défaillance des fondations et des phénomènes importants de corrosion, le Département a lancé des travaux de démolition et de reconstruction du pont.

Le programme des travaux doit également prendre en compte d'importants affouillements sur l'accotement Sud de la route départementale, entre le pont sur le ruisseau du Mort et l'entrée d'agglomération de Saint-Paul-en-Born.

Devant l'importance des dégradations constatées, les études prévoient notamment le confortement de l'accotement, par dévoiement du ruisseau avec création d'un talus en pente douce.

Pour permettre la réalisation des travaux à sec, le marché prévoyait la mise en place d'un pompage pour un débit de 3 m³/s.

Or, à la suite des intempéries du mois de novembre 2023 (tempêtes Ciaran et Domingos), le site s'est retrouvé inondé et le débit du cours d'eau a monté à 7 m³/s.

Dans ces conditions, la solution initialement envisagée ne pouvait plus être mise en œuvre.

Il a donc fallu mettre en œuvre un nouveau protocole de réalisation avec l'entreprise titulaire du marché, en lien avec les services de l'Etat, dans le respect des procédures de la loi sur l'eau.

Par ailleurs, lors du battage des palplanches de la culée côté Mimizan des remontées d'eau sont apparues.

Par mesure de sécurité et afin d'assurer la pérennité des fondations du futur ouvrage, il a été décidé de stopper temporairement le battage des palplanches en attendant de résoudre le problème.

Tous ces aléas font qu'il n'a pas été possible de terminer les travaux de pont avant cet été.

Encore un fois, je mesure les désagréments importants qu'entraînent cette série de retards.

Je m'engage à vous tenir régulièrement informés de l'avancement des travaux et à répondre à toutes vos questions et préoccupations.

Je vous remercie encore pour votre compréhension et votre patience et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

X F. L

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental